

Plus forts face aux nouveaux défis !

Faut-il encore le rappeler ? Les mutations permanentes qui secouent notre noble profession rendent parfois bien difficile l'accomplissement de toutes les missions qui nous sont demandées.

L'expert-comptable ou le conseil fiscal, sans cesse confronté aux évolutions législatives, sociétales, technologiques et à une concurrence parfois féroce, ne peut plus vivre sur ses acquis, mais doit s'adapter aux nouvelles exigences de la modernité.

Il est aussi de plus en plus exposé au risque de voir sa responsabilité engagée.

La complexité des lois fiscales, leur incroyable volatilité, les aggravations récentes des sanctions pénales, les exigences pressantes de certains clients désireux de réduire leur charge fiscale jusqu'aux limites de la légalité, l'obligation de répondre au plus vite à toutes les sollicitations et l'attitude souvent soupçonneuse du monde politique sur un métier qu'il ne connaît pas assez sont autant d'obstacles que le professionnel du chiffre doit chaque jour franchir sans succomber.

À l'heure où fleurissent de nouvelles propositions de loi (quelquefois farfelues) visant à incriminer davantage les conseillers fiscaux et à créer de nouvelles interdictions professionnelles, il est bon de rappeler ce principe fondamental : si une fraude ou un abus commis par un expert-comptable ou un conseil fiscal sont parfaitement répréhensibles, ces derniers ne peuvent être condamnés du seul fait qu'ils auraient dû connaître l'intention frauduleuse de leur client.

Comme le rappelle une jurisprudence constante, toute connaissance d'une infraction pénale doit être « effective ».

Car, disons-le haut et fort, l'acte frauduleux d'un client est commis bien souvent à l'insu du professionnel, sans que ce dernier joue le moindre rôle actif dans sa réalisation.

La première mission d'un tel conseiller est d'éclairer son client et de l'aider à appliquer les lois fiscales et non de le guider vers des chemins tortueux qui s'écartent de la voie légale.

Notre métier mérite bien mieux que de la suspicion.

Face aux nouveaux défis et aux nouvelles exigences de qualité et d'efficacité, chaque expert-comptable, chaque conseil fiscal se doivent plus que jamais de disposer d'outils pour les aider à accomplir leur mission.

Dans cet esprit, l'Institut se devait d'être à vos côtés.

L'événement « Be Excellent » que nous organisons le 6 octobre prochain, dès 14 heures, témoigne de notre volonté de vous apporter divers outils nécessaires à votre profession.

Ces outils et modèles ont été préparés par les experts de notre Institut et seront présentés sous la forme d'ateliers pratiques.

Parmi les thématiques qui seront développées à cette occasion, citons notamment la rentabilité du cabinet, la lettre de mission, l'utilisation de la plateforme BeExcellent.be, ou encore les principaux contrôles comptables et fiscaux à opérer lors de la clôture des comptes.

C'est aussi une occasion unique de nous retrouver et d'échanger de manière conviviale nos expériences et points de vue.

Nous espérons vous voir nombreux à cet événement à ne pas manquer. ●

Bart VAN COILE
Vice-président

Benoît VANDERSTICHELEN
Président